

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2015 À 20H30.**

L'an deux mille quinze, le seize mars, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

Excusés : JULLIERON Alain (pouvoir à J-C. MUIA), Olivier CHOURLIN (pouvoir à C. FOURNIER) et ROUQUET Pierre (pouvoir à J. TRAVARD).

Convocation du 06 mars 2015.

Secrétaire de séance : C. CHARIERE

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ les comptes administratifs de l'exercice 2014 qui s'établissent comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 402 227,19 €
Recettes :	1 829 394,40 €

Résultat 2014	+ 427 167,21 €
Excédent antérieur reporté :	+ 136 927,94 €

Total :	+ 564 095,15 €
---------	----------------

Investissement :

Dépenses :	1 243 115,04 €
Recettes :	1 508 539,16 €

Résultat 2014	+ 265 424,12 €
Déficit antérieur reporté :	- 520 668,82 €
Reste à réaliser :	+ 14 594,00 €

Total :	- 240 650,70 €
---------	----------------

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter 240 650,70 € en section d'investissement pour combler le déficit.

Reste donc un excédent de fonctionnement de 323 444,45 € à reporter en 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :

Dépenses :	74 470,09 €
Recettes :	107 843,33 €

Excédent antérieur reporté	+	33 373,24 €
		92 910,09 €

Résultat cumulé	126 283,33 €
-----------------	--------------

Investissement :

Dépenses :	16 646,59 €
Recettes :	65 250,73 €

Excédent antérieur reporté	48 604,14 €
	69 370,25 €

Résultat cumulé	117 974,39 €
-----------------	--------------

Reste donc un excédent de fonctionnement de 126 283,33 € et un excédent d'investissement de 117 974,39 €.

BUDGET EAU :

Fonctionnement :

Dépenses :	30 892,83 €
Recettes :	23 026,35 €

Déficit	+	7 866,48 €
Excédent antérieur reporté	+	38 896,86 €

Résultat cumulé	31 030,38 €
-----------------	-------------

Investissement :

Dépenses :	6 946,63 €
Recettes :	26 797,34 €

Excédent antérieur reporté	+	19 850,71 €
	+	139 121,43 €

Résultat cumulé	158 972,14 €
-----------------	--------------

Reste donc un excédent de fonctionnement de 31 030,38 € et un excédent d'investissement de 158 972,14€.

- ÉLU Mademoiselle Laurianne CASAMASSA et Madame Claire KNUBEL déléguées au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en remplacement de Monsieur Jean Paul PONTVIANNE et Madame Véronique MASSON, démissionnaires de leur fonction d'élu.
- MODIFIÉ les tarifs de location du Foyer Rural à compter du 1^{er} avril 2015, comme suit :
 - Gratuité des salles pour les associations poncinoises et C.E.

	Tarif salle du bas	Tarif salle du haut
Associations non poncinoises à but lucratif	300 €	800 €
Commerçants poncinois	300 €	800 €
Commerçants non poncinois	500 €	1 000 €
Particuliers poncinois	200 €	400 €
Particuliers non poncinois	300 €	/

A également entériné le tarif de la vaisselle en cas de casse.

- **AUTORISÉ** le Maire à signer des demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2015, du Conseil Général de l'Ain, et à solliciter l'attribution de fonds sur les réserves parlementaires des députés et sénateurs, ceci pour les travaux de sécurisation de la traversée de Leymiat (estimation du montant : 149 402,00 € HT).
- **RETENU** la société ORONA-ERA Ascenseurs pour la maintenance annuelle de l'ascenseur du Groupe Scolaire pour un montant de 920 € HT.
- **RENOUVELÉ** le contrat de suivi des logiciels administratifs, paie et comptabilité auprès de la société Berger-Levrault, fournisseur des logiciels actuellement en place, pour une durée de 3 ans.
- **MODIFIÉ** le tableau des emplois communaux, en créant un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et en supprimant le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe suite à l'avancement de grade de Monsieur Laurent MERMET.
- **AUTORISÉ** le Maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-Communication pour constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité (tarif jaune et vert dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kva).

Clôture de séance à 22h15.

Le Maire,
JM. GIROUX

Information :

La Communauté de Communes programme **une réunion publique OPAH le lundi 27 avril 2015 à 20h à la Mairie de Pont d'Ain**. Ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat est dans sa dernière année. Les propriétaires occupants ont jusqu'au 31 décembre pour déposer leur dossier de demande de subvention. Cette réunion publique permettra de refaire passer l'information sur les types de travaux pouvant être aidés et sur la procédure à suivre.

Inauguration de la chapelle de la Cueilie le samedi 13 juin 2015 à 11h00.